



Alliance Sociale

L'indépendant

2011, N° 5

MAI 2011



DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Les Chiffres	2
Heures excédentaires	2
Frais kilométriques	2
Quand la Direction choisit ses élus	3
Simplification juridique	3
Témoignage	4
Rejoignez-nous	4

Pourquoi les salariés Français ne s'intéressent t-ils pas au syndicalisme ?

La France a le taux de syndicalisation le plus faible d'Europe, **seulement 8 %** des salariés sont syndiqués (secteurs public et privé confondus) !

- ◆ Espagne (18,6 %)
- ◆ Pays-Bas (27 %)
- ◆ Allemagne (28 %)
- ◆ Grande-Bretagne(30 %)
- ◆ Italie (35 %)
- ◆ Belgique (69 %)
- ◆ Finlande (79 %)
- ◆ Suède (82 %)
- ◆ Danemark (87,5 %)

Nous avons posé la question à plusieurs salariés, les réponses les plus courantes obtenues sont :

« *Moi je me débrouille tout seul, je me passe des syndicats...* » ou encore
 « *Moi je n'ai pas de problème avec mon patron ...*» ou encore
 « *Les syndicats ne sont pas crédibles Ils sont tous politisés* »

Certains vont même jusqu'à dire :

« *Les syndicalistes sont tous achetés, Les syndicats ça ne sert à rien....* ».

Essayons d'aller plus loin ...

Premier constat, une majorité de salariés ne sait pas qu'une bonne partie des institutions est gérée paritairement par les Syndicats des salariés et les Syndicats du patronat (Sécurité sociale, Assedic, Formation, Prud'hommes...), dommage.

Ensuite, plusieurs salariés confondent les syndicats et les instances représentatives du personnel, une large majorité continue de croire que le Comité d'établissement sert juste à distribuer des tickets cinéma ou subventionner des voyages !

Ceux-ci attendent après ces élus qui leur versent des subventions, ceux là même qui font la loi et en même temps qu'ils la contournent à leur profit, on leur doit écoute, allégeance, et docilité, ils viendront tous solliciter votre « VOTE »...

Alors si toi, tu es bien informé, tu as le devoir d'agir pour un monde meilleur.

Il est temps de réconcilier les salariés avec leurs syndicats, car la réforme de 2008 est une chance pour une représentativité indépendante.

Alain Bénard

Secrétaire Général

Les Chiffres - Capgemini



Prévisions des Analystes

	2010	2011	2012
BNA	2.10	2.50	2.99
Dividende	1.00	1.02	1.13
Rendement	2.44 %	2.49 %	2.75 %
PER	19.54	16.45	13.74

A SOGETI

Depuis plusieurs années =

+ Record de rentabilité

+ Grands Projets concrétisés

= Zéro participation + Zéro intéressement

Pourquoi ?

Simplement parce que l'accord de participation est mauvais.

Pourquoi les syndicats ne dénoncent pas l'accord ?

Il faut poser la question à FO, CGT, CFTC, CFDT, CGC

Heures excédentaires 2010, le compte n'y est pas

Combien d'heures ?

13 heures excédentaires de travail

Pour QUI ?

Les salariés au régime standard des 35h et dont le taux horaire journalier est de 7h20

Comment ?

Le règlement des 13 heures aurait dû se faire sur le bulletin de salaire de Mars au plus tard, au taux majoré de 25%, vérifiez vite ...

Que faire si la société ne les a pas versé ?

« Avoir des Droits c'est bien, les exercer c'est mieux ... »

Les syndiqués Alliance Sociale peuvent compter sur leur syndicat pour défendre leurs droits devant les juridictions compétentes »

Frais kilométriques - Sogeti Condamnée

Par ordonnance de référé en date du 7 Janvier dernier, SOGETI a été condamnée à verser à notre collègue Noureddine les frais de déplacement à hauteur de 3099 €.

Le collègue a utilisé son véhicule personnel pour se rendre chez le client, et à ce titre il a demandé à bénéficier des frais kilométriques, mais son BUM n'a pas voulu accéder à sa demande.

Annulation des élections chez SOGETI IDF, à qui la faute ? Quand la Direction choisit ses élus (vos élus)

Alors que le Tribunal d'instance de Boulogne a annulé les élections au sein de SOGETI IDF (devenu depuis SOGETI France), théoriquement SOGETI IDF n'a plus de CE et plus de DP...

Alors que le jugement est bien motivé (66 pages) et que les motifs d'annulation sont clairs pour tous, certains tartuffes n'hésitent pas à rejeter la faute sur Alliance Sociale Certains élus FO tiennent des propos diffamatoires et injurieux à l'égard des Représentants Alliance Sociale ! La Direction laisse faire

Et pourtant les faits sont là, il y'a eu de graves FRAUDES qui justifient l'annulation.

Parmi les motifs d'annulation, le juge a retenu :

- ◆ Les syndicats FO, CGT, CFTC, CFDT, CGC ont été favorisés par rapport à Alliance Sociale
- ◆ L'envoi pendant les élections de bons d'achat aux salariés ex IS, distribution organisée par Rémy RIGAUDIE (Délégué Syndical FO et secrétaire du CE)

Mais malgré l'annulation :

- ◆ les seuls élus qui occupent toujours les locaux du CE, sont les élus FO !
- ◆ Les seuls élus qui disposent toujours des moyens du CE, téléphone, fichiers, sont les élus FO !

Pourquoi ?

La Direction a demandé au Tribunal de Grande Instance de Nanterre la désignation d'un administrateur judiciaire, pour gérer les activités sociales et culturelles en attendant les prochaines élections.

La direction a même demandé au Tribunal que l'administrateur se fasse assister par :

- ◆ **Madame Nadia MOUHAMMADI (FO)**
- ◆ **Monsieur Frédéric ROBIN (FO)**
- ◆ **Monsieur André ARNAULT (FO)**

Le 25 Mars dernier, le Tribunal a en effet désigné un administrateur, et a dit que cet administrateur peut se faire assister par les personnes ci-dessus nommés !

Le Juge a été trompé, ils lui ont fait croire que les élus ci-dessus étaient des salariés du CE !

Ce qui est parfaitement faux, ce sont des salariés SOGETI comme les autres élus.

NOTEZ ils s'appellent des permanents, alors qu'aucune convention n'a été signée entre le CE et SOGETI, aucune délibération régulière n'a été votée par les élus pour permettre à ces salariés d'être des permanents du CE.

Rappelons à Remy RIGAUDIE et à Annick OERTEL (trésorier) que toute dépense réalisée sans délibération régulière du CE, pourrait être qualifiée d'abus de confiance, puni pénalement

Visiblement Monsieur RIGAUDIE, Madame OERTEL et les anciens membres du Bureau du CE ex IS avaient une gestion approximative, en effet certaines délibérations étaient votées par l'ensemble des membres ! Alors que seuls les titulaires disposent d'une voix délibérative

Qu'ils s'en aillent tousAu moins en formation.

En 2006 pour SOGETI AS, la Direction avait demandé la désignation d'un administrateur, et qu'il se fasse assister par Agnès WALTHER, Délégué syndical FO et élu depuis sur les listes du syndicat FO

Simplification Juridique, le projet de la Direction et ses conséquences sociales

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Afin de procéder à des réorganisations juridiques de plusieurs sociétés du groupe, et pour éviter une procédure judiciaire « Droit d'alerte » voté par le Comité Central d'entreprise, la Direction de Capgemini a signé un accord de prorogation des mandats avec 4 organisations syndicales.

Par ordonnance de référé en date du 29 avril, le tribunal de Grande Instance de Nanterre a déclaré invalide cet accord et a donné raison à la CGT (non signataire de l'accord).

En conséquence, la direction devra organiser de nouvelles élections dans tous les établissements concernés.



Témoignage

Il est de mon devoir de témoigner, remercier et soutenir Alliance Sociale, ce syndicat m'a apporté son aide pour normaliser ma situation socioprofessionnelle au sein de SOGETI, afin que je sois traité en toute justice et équité.

Alliance Sociale, Négociation, Réflexion, Action.

Après une tentative de règlement amiable avec le BUM et la DRH, la négociation a suffisamment duré, nous n'avons pas été entendus. Malheureusement l'ignorance ou l'inconscience font parfois de celui qui est en face de vous, un être insensible méprisant qui vous pousse vers le tribunal.

Alliance Sociale, une totale transparence dans la démarche.

Pour m'aider dans cette affaire, je me suis fait assister par Alain BÉNARD. Dès le début, il a joué le rôle de médiateur afin que le message circulant entre l'employé et son employeur, soit décrypté avec la meilleure clarté possible.

J'ai découvert quelqu'un d'intègre et courageux, il négocie uniquement pour le salarié, rien à son profit, rien au profit du syndicat ou au profit de la Direction. **OUI au Compromis, NON à la Compromission**, telle est la devise du syndicat Alliance Sociale et de son secrétaire Général.

Il s'avère que mon salaire a été revue à la hausse depuis Mars 2011 (il ne correspond toujours pas à mes attentes), par contre le statut est resté dans l'état et les frais kilométriques sans réponse. Nous attendons sereinement la décision de la justice.

Je tiens donc à témoigner publiquement, et renouveler mon soutien aux représentants du syndicat Alliance Sociale, et particulièrement à Alain BÉNARD, il incarne une expérience et un savoir faire dans la responsabilité qu'il exerce, Il mérite d'être reconnu comme bon défenseur contre toute injustice de traitement et en fonction des moyens qu'il dispose afin que le devoir et le droit soient respectés par l'employeur et l'employé et que la relation entre les deux s'exerce dans les meilleures conditions pour que l'image vis-à-vis du client final soit prise dans les meilleures considérations.

Toufik BENABID

Salarié SOGETI France depuis Septembre 2000



Alliance Sociale

Alliance Sociale

L'indépendance est notre Force

22-24, rue du Gouverneur Général Eboué
92040 ISSY-LES MOULINEAUX Cedex

06.80.01.49.27

abenard3@orange.fr

communication@cg-as.com



Se Syndiquer Utile et Efficace - Rejoignez Alliance Sociale

Vous pouvez diffuser largement cette lettre autour de vous, vous pouvez également, bien entendu, nous faire part de vos réactions, propositions, préoccupations tant au regard du contenu de ce journal que de l'actualité sociale et économique de notre entreprise .

Soutenez Alliance Sociale pour nous permettre de garder notre indépendance pour mieux vous défendre

Nom prénom :

Mail :

BU : Cadre / Etam :

Tél. : E-mail :

Je souhaite adhérer :

Je souhaite prendre contact avec un Délégué du personnel :

Retournez ces informations à abenard3@orange.fr